

## DÉLIBÉRATION

N° : 86 Année : 2022  
Exécutoire le : **28 NOV. 2022**  
Publiée le : **28 NOV. 2022**  
Visée le : **28 NOV. 2022**

### ADMINISTRATION GENERALE

#### Désignation du secrétaire de séance

Madame la Vice-Présidente propose de nommer un(e) secrétaire de séance qui assurera le compte-rendu des débats.

Le Conseil d'administration propose de désigner : Monsieur André GRANGER

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la désignation de Monsieur André GRANGER en tant que secrétaire de séance

Aix-les-Bains, le 24 novembre 2022

Le Président,  
**Renaud BERETTI**

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Pour le Président  
La Vice Présidente  
**Danièle BEAUX-SPEYGER**

- Conseillers en exercice : 25
- Présents : 17
- Présents et représentés : 17
- Votants : 17
- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Les actes administratifs peuvent faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois

- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
073-267303428-20221124-DELIB86-DE  
Date de réception préfecture : 28/11/2022